

**EPREUVES FACULTATIVES**

**Pour ces épreuves, ne sont retenus que les points supérieurs à la moyenne.**

Les candidats ne peuvent être inscrits à plus de deux épreuves facultatives.

**Epreuve facultative d'Arts :**

Les candidats de la **série L** peuvent choisir en épreuve obligatoire **et** en épreuve facultative un enseignement artistique appartenant au même domaine.

**Epreuve facultative de rang 1 :**

Les points supérieurs à 10 obtenus à l'épreuve facultative de **rang 1** sont **doublés**.

Pour les langues et cultures de l'antiquité, LCA latin et LCA grec, ils sont **triplés** (ne concerne que le baccalauréat général).

**IMPORTANT**

Vous veillerez à ce que les candidats mesurent le niveau demandé pour ces épreuves et prennent bien connaissance de la nature, des modalités et des programmes consultables sur le site EDUSCOL ou à l'aide du livret ci-joint.

En effet, à chaque session, nous constatons que beaucoup de candidats ne se présentent pas aux épreuves ou obtiennent des notes inférieures à 10. Or, l'organisation des épreuves facultatives nécessite la mobilisation d'une part, de salles et de gymnases, d'autre part, de professionnels et d'enseignants dont l'indemnisation est calculée sur le nombre de **candidats interrogés** et non sur le nombre de candidats inscrits.